



## **COMMUNIQUÉ N° 04/ADM/CIPM/FR/2023**

*Portant attribution de la lettre commande n°002/LC/FR/CIPM/2023 passée après appel d'offres national ouvert n° 03/AONO/FR/CIPM/2023 du 24/02/2023 pour la fourniture des services de gardiennage des personnes et des biens du Fonds routier (en procédure d'urgence).*

### **L'Administrateur du Fonds routier communique :**

Le soumissionnaire ci-dessous est désigné attributaire de la lettre commande du dossier d'appel d'offres national ouvert n°003/AONO/CIPM/FR/2022 du 24/02/2023 pour la fourniture des services de gardiennage des personnes et des biens du Fonds routier, en procédure d'urgence, suivant le détail ci-après :

Soumissionnaire	Note technique	Montant TTC	Délai	Rang	Observation
DAK GARDIENNAGE	20/25 « oui »	15 132 825	9 mois	1 <sup>er</sup>	Offre moins disante

Ce soumissionnaire est invité à se présenter dès publication du présent communiqué au Fonds routier pour l'établissement de la lettre commande y relative.

Le soumissionnaire ci-après désigné n'a pas été retenu pour les motifs suivants :

Soumissionnaire	Note technique	Observation	Motifs
HORIZON SECURITY	10/25 « oui »	Eliminé	<ul style="list-style-type: none"><li>- Absence de justificatif d'un superviseur ayant la qualification exigée dans le dossier d'appel d'offres ;</li><li>- Note technique inférieure à 20 « oui » sur 25 « oui ».</li></ul>

Le soumissionnaire non retenu est par conséquent invité à passer retirer ses offres au Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés du Fonds routier sous quinzaine, sous peine de destruction.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de la caution de soumission pour ledit soumissionnaire.

**Yaoundé, le 30 mars 2023**

**L'Administrateur,**

**ESSAIE MOUSSA Aubin**